



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DELIBERATION N'DCOM 2026\_001**

Date de convocation  
Le 13 février 2026

Date d'affichage  
Le 19 février 2026

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

En exercice 15

Présents 12

Votants 14

**OBJET**

Création d'un  
nouveau site cinéraire  
avec cavurne au  
cimetière communal.

L'an deux mil vingt-six le dix-sept février à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle du Conseil en séance publique ordinaire, sous la présidence de Edwige HUOT-MARCHAND, Maire.

**Etaient présents :** E. HUOT-MARCHAND, W. GORSKI, E. GUYOT, C. MOUNOLOU, A. BEAUFILS, D. CLAERHOUT, C. LEREBOUR, E. WERFELI, P-Y. NIZOU, M. GIRARD, E. BUSSIERE, S. PIALAT.

**Absents excusés :**

M. TAGHIAN pouvoir à C. LEREBOUR  
B. LLORET pouvoir à P-Y. NIZOU  
N. SEGUNDO.

E. GUYOT a été désignée secrétaire.

**VU** l'exposé de Madame le Maire :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'existe pas de cavurne dans le cimetière communal et propose de consacrer une partie de celui-ci aux cavurnes (ou jardin d'urnes) pour répondre aux demandes des familles.

Le cavurne est un petit caveau individuel aménagé en sous-sol et équipé d'une dalle de fermeture en ciment. Chaque cavurne pourra être recouvert d'un monument cinéraire et pourra recevoir d'une à deux urnes. L'emplacement précis de ce nouveau site cinéraire dans le cimetière communal serait défini après étude de faisabilité sur place. Les dimensions des cavurnes seraient de 0.80m x 0.80m avec une allée de 0.30m entre chaque concession.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ (13 POUR, 1 ABSTENTION)**

**ACCEPTTE** la création d'un nouveau site cinéraire dans le cimetière communal

**FIXE** les dimensions des futures concessions à 0.80m x 0.80m avec une allée de 0.30m entre chaque cavurne

**DECIDE** de fixer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026 les durées et les tarifs des concessions cavurnes du cimetière selon les modalités suivantes :

660 euros la concession de 50 ans  
410 euros la concession de 30 ans

**AUTORISE** Madame le Maire à définir l'emplacement du nouveau site cinéraire dans le cimetière communal après étude de faisabilité sur site.

  
Madame le Maire,  
Edwige HUOT-MARCHAND

